

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 28 octobre 2025, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Madame Christelle Lorin, Maire, la séance a été publique

Etaient présents : M. Chauveau, M. Vasseur, M. Brouard, Mme Esnault, Mme Ramaugé, M. Vincent, Mme Lacroix et Mme Houy.

Absents excusés : M. Niel, Mme Népert, M. Bauer, M. Hubert et Mme Folleau

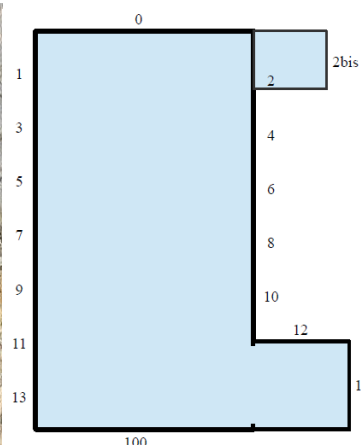
M. Niel a donné pouvoir à M. Chauveau et Mme Folleau à Mme Lacroix

Le Quorum est atteint. Mme Ramaugé est nommée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance du 23 septembre est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

SUIVI SUBVENTIONS & TRAVAUX EN COURS

Mme le Maire fait le point sur les demandes de subventions et les travaux :

- 1) **ECOLE PRIMAIRE** : Changement des menuiseries à la salle des maîtres terminé.
- 2) **CO-WORKING** : Changement des volets, en attente de date car retard dans les délais de réception du fournisseur
- 3) **PGSSE** : Les éléments pour la partie sécurisation (trappes d'accès) sont en fabrication et les analyseurs de chlore seront livrés vers le 21/11.
- 4) **VITRAUX EGLISE** : Les vitraux (8, 10, 11 et 13) sont en cours de démontage. L'intervention se fera en 2 temps : les vitraux d'ici fin d'année 2025 et la maçonnerie des baies et la remise en état des grillages au printemps 2026.



5) **EGLISE**

Mme le Maire fait un point financier final. Demande des soldes de subventions au Département (15 267 €) et à l'Etat (29 754 €). Plus de crédit DSIL sur 2025, demande déposée mais versement en 2026. Collecte de don au 27/10/2025 = 14 840 € pour un objectif à 20 000€.

RECETTES		MONTANT TTC	Encaissé	En attente
Etat	DETR	85 014 €	74 388 €	10 626 €
	DSIL	63 761 €	44 632 €	19 129 €
Collectivités territoriales				
	Département	26 140 €	26 141 €	
	Département	127 522 €	127 522 €	
	Région/FRPC	30 000 €		30 000 €
Sauvegarde de l'Art Français		12 000 €	12 000 €	- €
collecte Fondation du Patrimoine en cours		20 000 €		14 840 €

Total subventions		364 437 €	284 683 €	74 594 €
		Tranche 1	Tranche 2	Global
	Dépenses Réalisées	473 251 €	493 063 €	966 314 €
	Recettes	382 616 €	364 437 €	747 053 €
	Reste à charge	90 635 €	128 626 €	219 261 €

6) AMENAGEMENT RUE DE LA CHEVRERIE :

Relevé topographique réalisé le 30 octobre. Réunion avec les habitants le 15 novembre pour présenter le principe d'aménagement.

En parallèle, préparation du dossier sur le principe de 2 tranches pour les financements :

- Tranche 1 En 2026 : requalification de la place de la Chèvrerie
- Tranche 2 en 2027 : aménagement de la rue de la Chèvrerie

7) SIGNALETIQUE

La commission scolaire a travaillé sur le projet de signalétique pour identifier les différents bâtiments des écoles mais aussi la salle des fêtes et la salle associative. Le coût s'élève à 4 901.50 € HT soit 5 881.80 € TTC comprenant les panneaux ainsi que la pose (1 880 €). Au budget, le provisionnel sur l'opération panneaux signalisation est de 15 000 €.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE / RESULTAT CONSULTATION

Mme le Maire rappelle au conseil que la consultation des entreprises s'est déroulée sur une durée de 3 semaines et qu'elle s'est clôturée au 14 octobre. 3 entreprises ont répondu. Les offres ont été analysées par le cabinet OYA. Suite aux discussions avec le maître d'œuvre et la commission travaux, il est proposé de retenir la société Parc Espace à Saint Prest.

51 DIGCM 041125

Vu la délibération 70 DIGCM 12122023 du 12 décembre 2023 approuvant le projet d'aménagement du cimetière et son plan de financement,

Considérant l'analyse des offres du cabinet OYA et de la commission de travaux proposant de retenir la société Parc Espace de Saint Prest

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de retenir l'entreprise Parc Espace pour un montant de 62 624.16 € HT soit 75 148.99 € TTC
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents liés à ce projet

MAINTIEN DU COMMERCE EN MILIEU RURAL / ACQUISITION D'UNE BOULANGERIE AU 53 RUE DU MARECHAL LECLERC

Mme le Maire informe le conseil de l'avancée du dossier. Le notaire incitant la commune à ne se porter acquéreur que des murs, le fonds de commerce comportant trop de prise de risque pour la collectivité qui n'a pas vocation à porter ce genre de responsabilités, le boulanger se charge de vendre lui-même son fonds de commerce. Le Conseil Municipal déplore qu'une annonce ait été passée alors qu'il ne s'est pas encore prononcé sur ce sujet.

52 DIGCM 041125

Vu la délibération du 15 juillet 2025 relative au maintien du commerce en milieu rural,

Vu l'avis des domaines en date du 27 Aout 2025,

Vu la délibération du 23 septembre 2025 décidant l'acquisition de gré à gré de la boulangerie comprenant les murs et le fonds de commerce

Considérant la carence manifeste de l'initiative privée,

Après consultation du comptable de M.Bokri et avis du notaire,

Vu la décision de M.Bokri de vendre séparément le fonds de commerce et les murs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'annuler et de remplacer la délibération n° 49 DIGCM 230925 du 23 septembre 2025 reçue en sous-préfecture le 02 octobre 2025
- d'acquérir de gré à gré, afin de maintenir le service public que constitue la boulangerie, les murs de l'immeuble cadastré B 734 et 735 situé au 53 rue du Maréchal Leclerc d'une contenance de 450 m2 appartenant à la SCI BOKRI pour un montant de 180 000 € TTC, correspondant à 130 000 € pour le local commercial et 50 000 € pour l'appartement.
- de financer l'acquisition par le biais d'un emprunt,
- de prévoir les crédits au budget,
- de solliciter le fonds de soutien au commerce rural,
- d'autoriser Mme Le Maire à engager les démarches nécessaires à la souscription de l'emprunt auprès des établissements bancaires
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de la vente

BIEN IMMOBILIER AU 9 RUE MARECHAL LECLERC : ACQUISITION

53 DIGCM 041125

Vu la délibération n° 37 DIGCM 080725 du 08 juillet 2025,

Vu l'article L111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui permet aux communes

d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser Mme le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de l'immeuble cadastré B 749 ; 355 ; 750 ; 751 ; 354 et H 440 d'une contenance de 8 055 m2 sis 9 rue du Maréchal Leclerc à Digny pour un prix maximum de 120 000 €
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents liés à cette acquisition
- d'autoriser Mme le Maire a contracté un emprunt pour cette acquisition

PROJETS 2026

La commission travaux s'est réuni le 28 octobre et a examiné plusieurs projets qui pourraient être inscrits pour 2026, à savoir : **Eclairage public = passage en leds**

54 DIGCM 041125

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir :

Libellé : Le Tronchet Cordel, avenue Georges Esnault et rue de la 7^{ème} DB

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Concernant le financement de ce projet, l'interrogation se porte principalement sur l'aide du Fonds Vert versée par l'Etat. Aussi, il est proposé d'approuver le plan de financement dans le strict respect du règlement d'ENERGIE Eure-et-Loir à savoir 40% à la charge d'ENERGIE Eure-et-Loir et 60% à celle de la collectivité. Bien entendu, si elle venait à être versée, la subvention de l'Etat viendrait diminuer la part financée par la collectivité et celle d'ENERGIE Eure-et-Loir.

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu au plan de financement suivant :

Coût estimatif HT des Travaux	Participation d'ENERGIE Eure -et-Loir (maître d'ouvrage des travaux)	Participation de la collectivité*
-------------------------------	--	-----------------------------------

15 000 €	40 %	6 000 €	60 %	9 000 €
----------	------	---------	------	---------

* au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

Dispositions particulières :

Le Syndicat est chargé de déposer la demande de subvention Fonds Vert auprès de l'État.

Dans l'hypothèse où l'État accorderait une participation financière au projet, au titre du Fonds Vert, la participation de la commune pourrait être réduite à 50 % du montant total des travaux.

Aussi, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- D'approuver le plan de financement correspondant,
- D'approuver le fait que la contribution de la commune pourrait être minorée en fonction de la participation de l'État au titre du Fonds Vert,
- D'autoriser Madame le Maire a signé la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et le financement des travaux.

- **Enfouissement des réseaux 2026 / Hameau d' Aumoy**

55 DIGCM 041125

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé Hameau Aumoy à DIGNY, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement pour 2026.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et qui se présente comme suit :

1. Exécution des travaux :

RÉSEAUX		Maîtrise d'ouvrage	COÛT estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				Territoire d'Énergie Eure-et-Loir		collectivité	
Distribution Publique d'Électricité (Article L5212-26 du CGCT)	Enfouissement BT	TE28	- €	80%	- €	20%	- €
	Sécurisation BT	TE28	247 000 €	100%	247 000 €	0%	- €
	Renforcement BT	TE28	- €	100%	- €	0%	- €
Génie civil de communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux		collectivité*	70 000 €	0%	- €	100%	70 000 €
Éclairage public (Article L5212-26 du CGCT)		TE28	45 000 €	80%	36 000 €	20%	9 000 €
TOTAL			362 000 €		283 000 €		79 000 €

* La collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maîtrise d'ouvrage du génie civil à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir. Plus globalement, les modalités d'exécution des travaux de communications électroniques (génie civil, câblage) font l'objet de conventions particulières préalables au lancement des travaux entre la collectivité et les opérateurs de télécommunications concernés.

2. Frais de coordination :

La collectivité est redevable envers Territoire d'Énergie Eure-et-Loir d'une contribution forfaitaire d'un montant de 5400€ représentative des frais de coordination des travaux.

En conséquence, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2026, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération, et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (électricité et éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.
- De s'engager à régler à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques.
- De s'engager à verser à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution forfaitaire d'un montant de 5 400€ représentative des frais de coordination des travaux.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.

56 DIGCM 041125

Vu la délibération n° 55 DIGCM 041125 approuvant la programmation des travaux d'enfouissement des réseaux pour 2026 sur le hameau d'Aumoy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide

- De valider l'estimation présentée par Energie Eure & Loir à 79 000 € HT.
- De solliciter le soutien financier du Conseil Départemental au titre de l'enfouissement des lignes aériennes au taux de 30 %,
- D'approuver le plan de financement suivant

Désignations	Montant
Subvention sollicitée au Conseil Départemental (30 %)	23 700 €
Autofinancement	55 300 €
TOTAL estimatif du projet HT	79 000 €

- **Voirie**

Jacques et Jean Marc ont fait le tour des routes communales avec Mr Costes de la société HAPRO :

- **La St Fraize** : Pièce à refaire en extrémité de chemin, proche du centre équestre.
- **Les Friches** : Trou causé par engin agricole à gauche de la voie à côté de la 1^{ère} réparation + rive à reprendre entre la ferme des Friches et la D928.
- **Bellandas**
 - Reprise de la 1^{ère} route à droite jusqu'à la fin du goudron actuel.
 - Trou face au n°29B.
 - Chemin vers Beauvilliers :
 - Rive gauche à reprendre après le dernier virage en descente jusqu'à la voie privée « Beauvilliers ».
 - Reprise rive droite au niveau du Stop sur la D928.

À noter : Faire nettoyer les graviers et sable (balai ou soufflette) par les employés municipaux : au niveau du nouveau poteau incendie + au carrefour où se trouve la pompe.

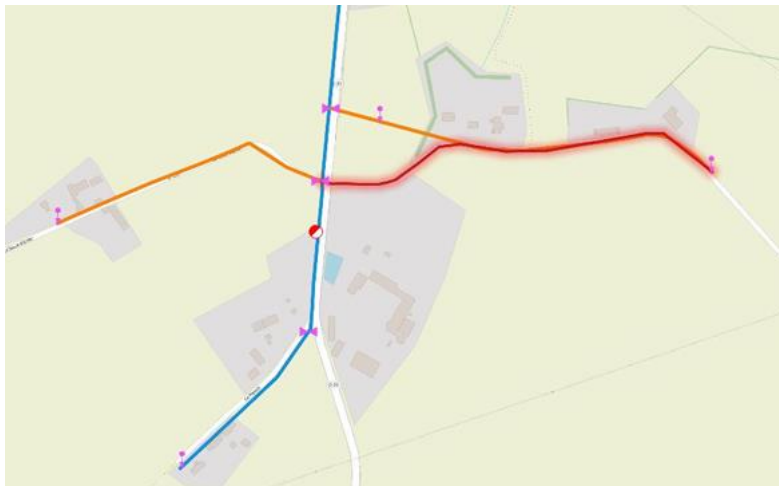
- **La Hallière** : Trou dans la courbe en direction de La Touche.
- **Le Romphaye** : Trous aux pieds des poteaux électriques à droite en arrivant sur la ferme. + Rives à reprendre devant la ferme.
- **La Folie** : Rive à reprendre proche de la ferme + Rive droite à reprendre proche du parking du cimetière.
- **Le Charmoy Gontier** : Rive droite à reprendre sur la route devant la ferme de Mr. Vincent + Trou à combler au carrefour « Berezina ».
- **Le Tronchet Cordel** : Trous à la patte d'oie (1^{ère} route à droite en arrivant de Digny) + Rives à reprendre entre cette patte d'oie et le carrefour D30–D125.
- **Milleschamps**
 - Reprise de la rive en face des n°3 et n°5.
 - Rive à reprendre entre le carrefour central et celui vers la ferme Lelarge.
 - Rive droite à reprendre au carrefour vers la ferme Lelarge.
 - Voie sans issue : gros trous à la fin de la voie = devis ELI

L'estimation ressort à 16 449 € HT, il faudra ajouter le chiffrage ELI pour la voirie sans issue de Milleschamps. Pour le financement, la commune pourra solliciter le FDI à hauteur de 30%.

- **Eau potable le Plessis**

Deux canalisations sont donc identifiées comme étant à renouveler :

- La canalisation sur la partie gauche de la figure 1 « La Noue d'Enfer ». Cette canalisation semble déjà actuellement en domaine public. Le linéaire à renouveler est de 300 ml environ.
- La canalisation sur la partie droite de la figure 1, vers « Le Buisson Beausseron ». Cette canalisation passe pour partie en domaine privé. Le linéaire à renouveler est de 430 ml environ. Dans le cas de la partie droite de la canalisation, le projet permettrait de ramener le réseau sur le domaine public :



Le linéaire de réseau à renouveler est donc d'environ 730 ml. Le montant estimé des travaux est de 140 000 € HT. A noter que les deux canalisations actuelles sont en diamètres 60 mm. Il sera proposé de poser du PEHD en diamètre 63 mm. Un forage dirigé sous la départementale sera également nécessaire.

57 DIGCM 041125

Entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide

- D'approuver le projet de renforcement et de renouvellement portions de réseau d'eau potable classées en priorité 1 et 3 dans le schéma directeur pour le hameau du Plessis,
- De valider l'estimatif des travaux qui s'élèvent à 154 303.20 € HT, soit 185 163.84 € TTC
- De solliciter le soutien financier du Conseil Départemental au titre de la politique de l'eau au taux de 40 %,
- De solliciter le soutien financier de l'ETAT au titre de la DETR au taux de 35 %,
- D'approuver le plan de financement suivant :

Désignations	Montant
Subvention sollicitée auprès du Département – (40 %)	61 721.00 €
Subvention sollicitée au titre de la DETR – (35%)	54 006.00 €
Autofinancement	39 062.57 €
FCTVA –	30 374.27 €
TOTAL estimatif du projet TTC	185 163.84 €

- **Vitraux Eglise**

La commission propose de faire réactualiser le devis de la baie N°1 qui est très abimée et de demander des subventions au titre du petit patrimoine au Département (Devis sept 2023 pour baie 1 = 8 035 € HT)

Cette baie n'a pas encore été restaurée et nécessite d'être traitée en premier. Sa restauration serait à effectuer dès que possible, dans un délai maximal de cinq ans suivant les aléas climatiques. Une bavette serait nécessaire à sa base, ce qui éviterait le phénomène de condensation et la présence des micro-organismes.

- **Rénovation énergétique**

Ecole maternelle : porte de la bibliothèque

Ecole primaire : isolation du grenier au-dessus de la salle des maitres

Salle des fêtes : désembouage des radiateurs

Salle associative : fenêtre au-dessus de l'évier et isolation du local porte de secours

- **L'aménagement du quartier Chèvrerie**

Maitre d'œuvre choisit, relevé topographique effectué. Une réunion avec les habitants pour leur présenter le projet est programmée le 15 novembre.

Les premiers estimatifs s'élèvent à 300 000 € HT pour l'ensemble du projet. Afin d'optimiser les financements et d'étaler la charge, il serait prévu 2 tranches :

- Tranche 1 En 2026 : requalification de la place de la Chèvrerie
- Tranche 2 en 2027 : aménagement de la rue de la Chèvrerie

L'objectif serait d'avoir un chantier en continu pour les 2 opérations : travaux tranche 1 fin 2026 et tranche 2 début 2027.

- **Les Vallées** : Etablir le programme et l'enveloppe pour 2026 dans la continuité de ce qui a été fait en 2025.

AMENAGEMENT FONCIER

Un périmètre prévisionnel a été arrêté lors de la Commission Communale d'Aménagement Foncier du 25 septembre et est soumis à enquête publique. Celle-ci se déroulera du 13 novembre au 15 décembre.

Permanences en mairie de Digny :

- Jeudi 13 novembre de 14 h à 17 h (en présence du géomètre et du commissaire enquêteur)
- Mardi 18 novembre de 14 h à 17 h
- Mardi 25 novembre de 9 h à 12 h
- Samedi 29 novembre de 10 h à 12 h (en présence du géomètre et du commissaire enquêteur)
- Vendredi 5 décembre de 9 h à 12 h
- Mardi 9 décembre de 14 h à 17 h
- Lundi 15 décembre de 14 h à 17 h (en présence du géomètre et du commissaire enquêteur)

Ce périmètre couvre 4 communes selon les surfaces suivantes :

- Digny : 2 303 ha 88 a
- Senonches : 314 ha 64 a
- Jaudrais : 770 ha 52 a
- St Maurice St Germain : 40 ha 76 a

Tous les propriétaires fonciers dans ce périmètre sont informés de l'enquête publique par voie administrative. Les observations pourront être formulées sur le registre lors des permanences en mairie de Digny ou à l'adresse électronique suivante : enqueterperimetredigny@eurelien.fr

La prochaine commission est programmée le 10 février 2026 pour examiner les réclamations et statuer sur le périmètre

TARIFS 2026 DE LA SALLE DES FETES

58 DIGCM 041125

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, établit les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2026 tel que suit :

	Commune	Hors commune
	2026	2026
Grande salle avec cuisine pour 1 journée	265 €	440 €
Petite salle avec cuisine pour 1 journée	205 €	325 €
Grande salle avec cuisine week-end	400 €	655 €
Petite salle avec cuisine week-end	305 €	490 €
Vin d'honneur grande salle	135 €	235 €
Vin d'honneur petite salle	85 €	145 €
Frais de chauffage grande salle	90 €	90 €
Frais de chauffage petite salle	50 €	50 €

Location du couvert	1 €	1 €
Location de 10 verres ou 10 assiettes ou 10 couverts ou 10 tasses à café	1 €	1 €
Location couverts associations communales	0.30 €	
<u>Location Diverses :</u>		
Associations extérieures ou assemblées générales grande salle		265 €
Associations extérieures ou assemblées générales petite salle		145 €
Association extérieure : utilisation hebdomadaire		85 € / mois
Associations communales	Gratuite *	
Caution	400 €	

* La gratuité est pour 2 manifestations, au-delà le tarif est de 100 €

TARIF 2026 LOCATION SALLE ASSOCIATIVE

Le Conseil municipal décide de ne pas conserver les tarifs en cours depuis le 1^{er} janvier 2025

TARIFS 2026 CIMETIERE

Le Conseil municipal décide de ne pas conserver les tarifs en cours.

TARIFS 2026 TABLES & BANCS

59 DIGCM 041125

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer les tarifs de location des tables et bancs tel que suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- 1 Table + 3 tréteaux = 6 €
- 2 bancs = 2 €

La location se fait pour le week-end avec une remise au dépôt le vendredi en fin d'après-midi et un retour le lundi dans la matinée.

Une gratuité est accordée pour les associations communales 2 fois par an.

DECISIONS MODIFICATIVES

60 DIGCM 041125

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver les décisions modificatives suivantes sur le budget général.

Compte	Libellé	Crédits avant DM	DM	Crédits après DM
Dépenses d'investissement		0 €	370 000 €	370 000 €
1641	Op- 2019008 – Rbsmt emprunt CT église	0 €	30 000 €	30 000 €
2132	Op 2025007- Acquisition maison rue MI Leclerc	0 €	120 000 €	120 000 €
2132	Op 2025008 – Acquisition boulangerie	0 €	220 000 €	220 000 €
Recettes d'investissement		0 €	370 000 €	370 000 €
1322	Op- 2019008 – subv Région église	0 €	30 000 €	30 000 €
1641	Op 2025007 – emprunt acquisition maison	0 €	120 000 €	120 000 €
1641	Op 2025008 emprunt acquisition boulangerie	0 €	220 000 €	220 000 €

61 DIGCM 041125

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver les décisions modificatives sur les opérations d'ordre pour l'intégration des frais d'études suivantes sur le service eau.

Compte	Libellé	Crédits avant DM	DM	Crédits après DM
Dépenses d'investissement		0 €	16 419.10 €	16 419.10 €
2158-041	Op 2022001 eau potable Jean Moulin	0 €	499.08 €	499.08 €
2158-041	Op 2022003 eau potable Bellandas	0 €	15 650.02 €	15 650.02 €
Recettes d'investissement		0 €	16 419.10 €	16 419.10 €
203-041	Op 2022001 eau potable Jean Moulin	0 €	499.08 €	499.08 €
203-041	Op 2022003 eau potable Bellandas	0 €	15 650.02 €	15 650.02 €

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES VALLEES DE THIMERT

62 DIGCM 041125

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thimert a été adoptée par le Conseil Syndical du SIA le 24 juillet 2025. Cette modification qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2026 modifierait uniquement l'article n° 5 qui arrête des modalités de représentation de chaque commune tel que suit :

Article n° 5 : Le Comité Syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée par un délégué titulaire. Chaque commune désigne un délégué suppléant en nombre égal à celui des délégués titulaires. Le délégué suppléant est amené à siéger en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte les nouveaux statuts du SIA annexés à la présente délibération.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1) Personnel

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du départ de M. Romain Vauvilliers à la fin de son CDD, pour d'autres projets professionnels. Il n'est pas remplacé.

2) DSP Assainissement et eau 2026

Mme le Maire fait un point sur les procédures de DSP qui seront en place à partir du 01/01/2026 sur le territoire communautaire.

Concernant l'assainissement, c'est Aqualter qui a été retenu pour une durée de 10 ans

DSP Eau potable 2026 : C'est Véolia qui a été retenu pour une durée de 10 ans.

3) Agenda 2026 & Bulletin Municipal 2025

La commercialisation pour l'agenda a débuté la semaine dernière. Les articles du bulletin municipal avancent bien.

4) Banquet du 11 novembre

Il y a 94 inscriptions dont 20 pour la commune d'Ardelles. La mise en place se fera lundi soir à 17 h 30.

Se pose la question du colis dont la teneur a été critiquée l'an passé. Le Conseil propose de revenir à un colis contenant du salé et du sucré pour les personnes ne participant pas au banquet et ayant retourné l'inscription, tout en maintenant le colis douceur pour les fêtes de fin d'année pour les participants au banquet car celui-ci a été très apprécié.

5) Calendrier des réunions

Mardi 16 décembre 2025 à 19h30

6) Conseil d'école : le prochain se déroulera le 06 novembre 2025

7) Divers

- Mutuelle communale. Le contrat avec Axa va être reconduit
- M. Chauveau propose de faire réaliser une plaque avec la date de l'inauguration à apposer sur le clocher pour célébrer l'achèvement de 3 ans de travaux.

Séance levée à 21 h 45

La secrétaire de séance
Adeline Ramaugé